

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 30 octobre 2023

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARD Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

☪ ☪ ☪ ☪

Délibération 2023/262 : Administration générale : association Rives Nature – désignation des délégués de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DESIGNE** les membres suivants en tant que délégués de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à l'assemblée générale de l'association Rives natures :

- Monsieur Philippe GENTY
- Monsieur Claude LHERMET
- Monsieur Régis VIALLATTE

DESIGNE les membres suivants en tant que candidats de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à l'élection du Conseil d'administration de l'association Rives Natures :

- Monsieur Philippe GENTY
- Monsieur Claude LHERMET
- Monsieur Régis VIALLATTE

Délibération 2023/263 : Administration générale : désignation de représentants de la Communauté de communes à la Commission locale de l'eau (CLE)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DESIGNE**

- Monsieur Gérard BECT
- Monsieur Jean Charles MALATRAIT
- Monsieur Laurent TEIL

comme représentants de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour siéger à la Commission locale de l'eau Bièvre Eau.

DIT que Monsieur BECT sera le représentant EBER au Bureau de la CLE

Délibération 2023/264 : Administration générale : modification de représentation au CA du collège J. FERRAT Commune de Salaise sur Sanne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la désignation des délégués titulaires et suppléants du conseil d'administration des établissements scolaires du second degré suivants :

	Titulaires	Suppléants
Collège de Roussillon	Nathalie LINOSSIER	Josette BONNET
Collège de St Maurice l'Exil	Régis VIALLATTE	Frédéric DESSEIGNET
Collège de Salaise sur Sanne	Dominique GIRAUD	Claude LHERMET
Collège Jacques Brel	Florence MONIN	Mallory CHENU
Lycée de l'Edit	Luc SATRE	Sandrine LECOUTRE

Délibération 2023/265 : Culture : création de postes pour la mise en oeuvre le projet territorial de lecture publique

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** les propositions exposées ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Délibération 2023/266 : Santé : désignation d'un élu communautaire au sein du collège « collectivités » et au sein du conseil d'administration de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du bassin Roussillonnais

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la désignation de Monsieur MONDANGE en tant que représentant de la Communauté de communes afin de siéger au Conseil d'administration de la CPTS Bassin Roussillonnais.

Délibération 2023/267 : Finances : fonds de concours Commune de St Clair du Rhône

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 100 000.00 € à la Commune de Saint Clair du Rhône pour la construction d'un groupe scolaire et d'une cuisine centrale.

Délibération 2023/268: Finances : amortissement budget du Port de plaisance

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** :

- De fixer les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, et commencera à la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par la nomenclature M4.
- Tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;
- D'appliquer la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants et représente une forte valeur unitaire.
- De fixer le seuil de biens de faible valeur à amortir sur un an à 2 000 € HT.
- De déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis uniquement pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 2 000 € HT. Ces biens seront amortis sur un an au 1er janvier suivant leur mise en service.

Articles M4	Biens	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
2121,21721, 2128, 21728	Agencements de terrains	15 ans
2131, 21731 2135, 21735, 2138, 21738	Bâtiments	30 ans
2135, 21735	Installations et appareils de chauffage, climatisation, installations électriques et téléphoniques	15 ans
2135, 21735	Appareils de levage et ascenseurs	20 ans
214...	Construction sur sol d'autrui	durée de la sous-concession 30 ans maximum
2151, 21751	Installations complexes spécialisées	30 ans
2153, 21753	Installations spécifiques	30 ans

2157, 21757	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriels	15 ans
2181	Agencements et aménagements divers	10 ans
2182, 2182	Véhicules légers, camions et véhicules techniques	10 ans
2183, 21783	Matériel informatique et téléphonie	2 ans
2184, 21784	Mobilier, matériel de bureau	10 ans
2188, 21788	Autres équipements	10 ans
2188, 21788	Equipements sportifs	10 ans

Délibération 2023/269: Finances : budget annexe Port de plaisance – sortie d’inventaire de biens réformés transmis par la Commune Des Roches de Condrieu

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **CONSTATE** la réforme totale des biens listés et **AUTORISE** Madame la Présidente en concertation avec Madame le maire des Roches de Condrieu à transmettre les éléments nécessaires à la mise à jour de l’actif de la commune des Roches de Condrieu.

Délibération 2023/270: Finances : budget général – décision modificative n°2

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **DECIDE** de modifier le budget général comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
Chapitre 65 – Art 657363 – Subventions de fonctionnement aux SPA	1 000.00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	- 1 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0.00 €

Dépenses d’investissement	Montant
Chapitre 10 – Art 10222 - FCTVA	850.00 €
Chapitre 23 – Art 2313 – Constructions	- 1 850.00 €
Chapitre 4581 – Art 4581221 – Opération sous mandat	160 000.00 €
Total des dépenses d’investissement	159 000.00 €

Recettes d’investissement	Montant
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 1 000.00 €
Chapitre 4582 – Art 4582221 – Opération sous mandat	160 000.00 €
Total des recettes d’investissement	159 000.00 €

Délibération 2023/271: Finances : budget assainissement – décision modificative n°1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de modifier le budget assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
Chapitre 67 – Art 678 – Autres charges exceptionnelles	64 800.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	64 800.00 €

Recettes de fonctionnement	Montant
Chapitre 77 – Art 778 – Autres produits exceptionnels	64 800.00 €
Total des recettes de fonctionnement	64 800.00 €

Délibération 2023/272: Finances : budget annexe zone économique– décision modificative n°1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de modifier le budget annexe zones économiques comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
011 – Charges à caractère général	1 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	1 000.00
Recettes de fonctionnement	Montant
74 – Dotations et participations	1 000.00
Total des recettes d'investissement	1 000.00

Délibération 2023/273: Finances : budget tourisme – décision modificative n°2

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** de modifier le budget tourisme comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
67-673-633 – Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000.00
023 – Virement à la section investissement	- 1 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	0.00

Recettes d'investissement	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	- 1 000.00
Total des recettes d'investissement	- 1 000.00

Dépenses d'investissement	Montant
23 – 2315 – 633 – Immobilisation en cours	- 1 000.00
Total des dépenses d'investissement	- 1 000.00

Délibération 2023/274: Aménagement du territoire : modification simplifiée du PLU de la Commune Les Roches de Condrieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Madame la Présidente à prescrire la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune des Roches-De-Condrieu, par arrêté, conformément à l'article L. 153-37 du code de l'urbanisme.

Délibération 2023/275: Aménagement du territoire : approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Pact

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public, **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Pact.

Délibération 2023/276: Aménagement du territoire : approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Pisieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public, **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Pisieu.

Délibération 2023/277: Aménagement du territoire : approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune du Péage de Roussillon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public, **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Péage de Roussillon.

Délibération 2023/278: Aménagement du territoire : convention de veille et stratégie foncière EPORA-Commune de Cheyssieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Cheyssieu.

Délibération 2023/279: Culture : interventions artistiques dans les établissements scolaires et structures sociales dans le cadre du PLEAC EBER – saison 2023-2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les modalités d'intervention des artistes et de financement, relatifs aux projets d'éducation artistique et culturelle portés par les services d'EBER CC en 2023-2024 et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions formalisant ces interventions avec chacun des établissements accueillant les projets en 2023-2024

Délibération 2023/280: Culture : partenariat avec la MC2 – saison 2023-2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'adhésion à la MC2 : Maison de la Culture de Grenoble et le versement de la cotisation.

Délibération 2023/281: Eaux – assainissement : vente d'une mini-pelle au profit de la Commune de Beurepaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la vente de la mini-pelle du service des eaux EBER à la Commune de Beurepaire pour un montant de 10 000,00 €.

Délibération 2023/282: Eaux – assainissement : rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement – année 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le rapport annuel sur le prix et la qualité des services eaux potable et assainissement d'entre Bièvre et Rhône pour l'année 2022.

Délibération 2023/283: Santé : centre de santé sexuelle – déploiement de l'activité sur le Beurepairois

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la proposition de déploiement de l'activité du centre de santé sexuelle sur le Beurepairois à partir de 2024, et **VALIDE** la création d'un poste de médecin et l'augmentation du temps de travail d'un agent conseillère conjugale familiale.

Délibération 2023/284: Santé : subvention relative aux interventions sociales en gendarmerie

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention pluri annuelle avec l'association France Victime 38 Apress pour le poste d'intervenant social en gendarmeries 2024-2026 et **APPROUVE** le versement d'une subvention de 30 000,00 € par an résultant de la présente convention.

Délibération 2023/285: Environnement : labellisation « Territoire engagé »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le lancement de la démarche de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.

Délibération 2023/286: Transport : subvention association le Tacot Bièvre Valloire Mobilité

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 5 900,00 € pour l'année 2023 à l'association Le Tacot.

Délibération 2023/287: Transport : détermination de la grille tarifaire en fonction des utilisateurs du réseau de transport en commun « Le 37 »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la grille tarifaire suivante pour l'utilisation du réseau de transport en commun « Le 37 » :

Proposition de gamme tarifaire	
Titre unitaire	1€
Rechargement carnet de 10 trajets	7€
Rechargement abonnement mensuel	20€
Création 1 ^{ère} carte OURA	5€
Renouvellement Carte OURA	3€
Reconstitution Carte OURA	8€

Délibération 2023/288: Enfance – jeunesse : Désignation du concessionnaire pour la DSP du pôle petite enfance intercommunal

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le choix de Léo Lagrange Centre Est comme concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle petite enfance intercommunal, et **APPROUVE** le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre la Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes et Léo Lagrange Centre Est.

Délibération 2023/289: Habitat – logement : étude pré-opérationnelle en vue d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat dite de renouvellement urbain - convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Beaurepaire et EBER CC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude-pré opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU avec la Commune de Beaurepaire.

Délibération 2023/290: Habitat – logement : étude pré-opérationnelle en vue d'une opération programmée de l'habitat dite de renouvellement urbain - convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune du Péage de Roussillon et EBER CC

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude-pré opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU avec la Commune du Péage de Roussillon.